



CHAMP DE FOIRE PÉTANQUE

Règlement des challenges internes CFP féminin et masculin

(les points attribués ne correspondent pas aux points FFPJP – ce sont des points club)

1) Compétitions pouvant rapporter des points pour le challenge interne

- Championnats de Vendée (tableau des points gagnés en annexe 1)
- Concours officiels FFPJP (concours organisés par le CFP – challenge district – concours départementaux et régionaux) (tableau des points gagnés en annexe 1)
- Concours d'été organisés par le CFP (tableau des points gagnés en annexe 2)
- Concours « challenge interne » (dinde – galette - fête du club – tout concours organisé par le club dans le cadre des entrainements et ayant reçu l'aval du président (tableau des points en annexe 2)*

2) Enregistrement des points et classement

- * le décompte des points est effectué par le secrétaire du CFP (tableau en annexe 3)
- * le décompte des points commence à partir du concours de la dinde (année A-1) et est arrêté une semaine avant l'AG du club (saison année A)
- * lors de l'AG du club, le président remet à la gagnante du challenge féminin et au vainqueur du challenge masculin un trophée (quand le trophée est remporté trois années de suite celui-ci est conservé par la joueuse ou le joueur).

3) Suivi et transmission des résultats

- * Pour tous les concours organisés au sein du club, les résultats sont transmis au secrétaire du CFP par le responsable de la table de marque
- * Pour les championnats de Vendée, le challenge district et les concours officiels externes au club (départementaux et régionaux), les résultats sont communiqués au secrétaire du CFP (à charge pour lui de vérifier sur le site fédéral ou auprès du club organisateur) par les joueurs concernés.

IMPORTANT : pour que les résultats comptent il faut avoir joué en équipe homogène (100 % club) , alors inutile de demander à faire enregistrer un résultat si vous avez joué avec 1 ou 2 joueurs n'étant pas du CFP.

Fait à Moutiers les Mauxfaits, le 10 janvier 2024

Hervé BURNEAU, Président du Champ de Foire pétanque



**Ce règlement n'étant sorti qu'après coup, pour l'année 2024 et exceptionnellement, le décompte ne pourra être fait qu'à partir du concours de la galette*